



**PRÉFET  
DU BAS-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Mai 2021**

# ACCORD DE RELANCE

---

**ÉTAT - COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE**

# Sommaire

## **Préambule**

**p. 3**

**Article 1 - Objet de l'accord de relance**

**p. 5**

## **Transition écologique et préservation de la biodiversité**

**Article 2 - Rénovation énergétique des bâtiments publics**

**p. 8**

**Article 3 - Biodiversité sur les territoires, prévention des risques et renforcement de la résilience**

**p. 9**

## **Compétitivité**

**Article 4 - Soutien au tourisme patrimonial et mémoriel**

**p. 11**

**Article 5 - Valorisation des producteurs locaux**

**p. 13**

## **Cohésion**

**Article 6 - Renforcement des mobilités douces**

**p. 15**

**Article 7 - Internats d'excellence**

**p. 16**

## **Engagements partagés**

**Article 8 - Soutien territorialisé au plan de relance**

**p. 18**

**Article 9- Soutien à l'emploi et au tissu économique**

**p. 20**

## **Mise en oeuvre de l'accord**

**Article 10 - Pilotage et communication**

**p. 23**

## **Les signataires**

**Signatures**

**p. 25**

# Préambule

L'année 2020 restera marquée par une crise sanitaire sans précédent par sa nature et sa durée. La Covid-19 a entraîné une récession soudaine, liée à la décision de placer la sécurité sanitaire des populations au-dessus de toute autre considération et donc de mettre en œuvre des mesures de restriction importantes de l'activité économique.

Après l'indispensable plan d'urgence déployé en mars 2020, le gouvernement a décidé d'engager, en septembre dernier, un **plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros** pour répondre à la situation économique inédite que traverse notre pays. Son objectif est de revenir le plus rapidement possible au niveau de richesse d'avant crise.

Ce plan s'articule ainsi autour de trois leviers d'action structurants. Le premier d'entre eux est la **transition écologique** avec notamment un investissement massif dans la rénovation énergétique, dans les infrastructures de transport et les mobilités douces, dans les actions en faveur de la protection de la biodiversité. Le deuxième axe est la **compétitivité** et le dynamisme de nos industries. Il a pour ambition la relocalisation et l'investissement dans les filières stratégiques. Enfin, la **cohésion sociale et territoriale**, forte attente de nos concitoyens, a pour objectif de soutenir ceux qui sont le plus touchés par la crise, en particulier les jeunes et les personnes démunies.

# Préambule

(suite)

La vision de long-terme du plan de relance repose sur la capacité de développer la résilience des territoires face aux crises, qu'elles soient sanitaires, économiques, sociales ou climatiques et de conforter l'évolution vers une **économie plus écologique, plus compétitive et plus solidaire**.

Sa mise en œuvre rapide s'appuie nécessairement sur les territoires et les collectivités territoriales. La vocation de la territorialisation du plan de relance est de rendre celui-ci efficient et concret dès la fin de l'année, en s'appuyant sur des projets déjà engagés ou à l'étude. La déclinaison du plan dans les territoires est une garantie d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion.

À cet effet, la circulaire n°6220/SG du Premier ministre du 23 octobre 2020, relative à la mise en œuvre territorialisée du plan de relance, a prévu la signature d'accords de relance entre l'État et les départements.

Sous l'égide et en présence de la ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, Jacqueline GOURAULT, le présent accord de relance est conclu entre l'État, représenté par Josiane CHEVALIER, préfète de la région Grand Est, préfète de zone de défense et de sécurité Est, et préfète du Bas-Rhin, et la Collectivité européenne d'Alsace, représentée par Frédéric BIERRY, président de la Collectivité européenne d'Alsace.

Il est convenu ce qui suit :

# Article 1

## Objet de l'accord de relance

Le présent accord exprime et consacre l'ambition commune des parties d'apporter une réponse puissante aux conséquences de la crise que nous traversons, en soutenant de manière renforcée le secteur économique et l'emploi en Alsace et en plaçant au cœur de leurs actions les objectifs du plan de relance national que sont la transition écologique, la compétitivité et la cohésion sociale et territoriale.

Sur ces principes, les parties conviennent de mesures qu'elles comptent mettre en œuvre collectivement pour traduire dans les actes les objectifs du plan de relance sur le territoire, de manière rapide et efficiente et ainsi démultiplier l'effet de levier des financements publics, au travers notamment de cofinancements sur des projets majeurs de la Collectivité européenne d'Alsace.

Ces cofinancements pourront être portés par des crédits issus d'une dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID) ou de toute autre ligne de financement dédiée du plan de relance.

Enfin, les parties s'engagent également à participer au déploiement du plan de relance en accompagnant des projets de relance mis en œuvre sur le territoire par d'autres acteurs locaux, notamment les collectivités territoriales, dans un principe de solidarité territoriale.

Dans un souci partagé de souplesse et de simplification, les engagements présentés dans l'accord pourront être adaptés à tout moment pour tenir compte des évolutions de la situation locale ou des conditions de mise en œuvre du plan de relance.

# **Transition écologique et préservation de la biodiversité**



# Article 2

## Rénovation énergétique des bâtiments publics

Dans le cadre du plan de relance, le soutien à l'investissement local a été amorcé dès 2020 par le biais d'un soutien de l'État sur des projets ayant trait à la transition énergétique, la préservation du patrimoine et à la résilience sanitaire. Ce soutien est amplifié par le biais de la rénovation énergétique des bâtiments qui constitue un axe privilégié d'investissement pour faire face à l'urgence écologique. Ainsi, une enveloppe additionnelle est consacrée au financement de travaux réalisés sur des bâtiments des collectivités territoriales qui visent à diminuer la consommation énergétique afin de permettre de réaliser des économies de fonctionnement en diminuant la facture énergétique des collectivités.

Ces opérations peuvent porter à la fois sur des actions à gains rapides présentant un fort retour sur investissement (pilotage et régulation des systèmes de chauffage, modernisation des systèmes d'éclairage...), des travaux d'isolation du bâti ou de remplacement d'équipements mais également sur des opérations immobilières de réhabilitations lourdes combinant plusieurs de ces travaux et incluant d'autres volets tels que la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité, l'étanchéité du bâti ou le désamiantage.

La Collectivité européenne d'Alsace poursuit son action relative à la performance énergétique avec des opérations de rénovation de son patrimoine, le renforcement de l'isolation des bâtiments existants, l'amélioration des équipements de chauffage et de ventilation et le recours aux énergies renouvelables.

## Rénovation énergétique des bâtiments publics

Dans cette perspective, la Collectivité européenne d'Alsace a notamment pour projet la **rénovation énergétique de plusieurs collèges** pour des travaux à réaliser d'ici 2022 :

- Collège Rouffach - Rénovation thermique (1 671 667 €)
- Collège Ottmarsheim - Remplacement menuiseries extérieures (745 000 €)
- Collège Village Neuf - Rénovation toitures (583 500 €)
- Collège Ferrette - Réfection de la toiture de la demi-pension et administration (370 170 €)
- Collège Ensisheim - Réfection globale des toitures terrasses (448 500 €)
- Collège Strasbourg Louise Weiss - Isolation thermique des logements (602 000 €)
- Collège Dambach - Rénovation thermique (905 000 €)
- Collège Rhinau - Rénovation réseau de chauffage et ventilation (242 000 €)

La CeA prévoit également un plan d'investissement dans le **photovoltaïque en autoconsommation** sur les collèges de **8 705 000 €** sur 2021 et 2022.

Au titre de France Relance, l'État mobilisera **8 576 000 €** de DSID rénovation énergétique des bâtiments publics sur cette thématique.

Par ailleurs, les projets suivants ont d'ores et déjà bénéficié en novembre 2020 d'un financement au titre de la relance dans le domaine de la **transition énergétique** :

- La restructuration de la délégation territoriale Nord de Haguenau (montant des travaux : 3 700 000 €, montant de la subvention : 465 000 €)
- La performance énergétique de l'UTCD de Schirmeck (montant des travaux : 6 000 000 €, montant de la subvention : 306 000 €)
- La restructuration de l'UTCD de Wasselonne (montant des travaux : 3 600 000 €, montant de subvention : 289 000 €)

Ces opérations représentent un coût total de **13 300 000 €**. Au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle, l'État a mobilisé 1 060 000 €.

# Article 3

## Biodiversité sur les territoires, prévention des risques et renforcement de la résilience

La crise sanitaire nous rappelle que nous sommes tributaires d'une nature en bon état de conservation, dont nous tirons l'essentiel de nos ressources. Elle a mis en exergue le besoin des populations de voir se développer la protection de la nature et leurs attentes à l'égard de nouvelles politiques publiques environnementales. Le gouvernement choisit, par ce plan de relance, d'engager de nombreux chantiers en faveur des **métiers de la nature et de la transition écologique** pour une économie décarbonée et résiliente.

La Collectivité européenne d'Alsace engagera prochainement plusieurs projets en matière de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique dont :

- La mise en place de deux turbines sur le Canal du Rhône au Rhin déclassé (800 000 €),
- Un projet de rénovation d'ouvrages : déversoir Neuenweyer (500 000 €), parapet du Lac d'Alfeld (300 000 €).

En matière de **préservation des espaces naturels sensibles**, il est prévu notamment :

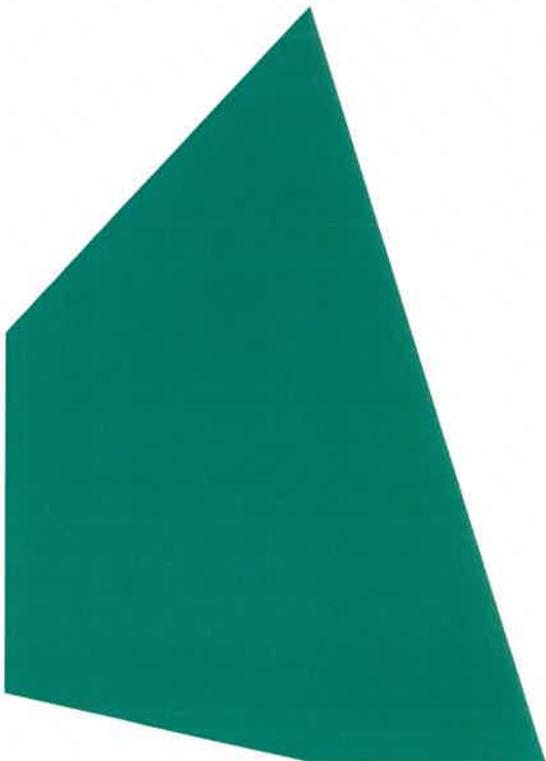
- La renaturation du Muhlbach au droit de l'entreprise Alsachimie à Chalampé (1 000 000 €),
- Des travaux de mise en valeur d'espaces naturels sensibles (Florimont à Wintzenheim notamment) pour 500 000 €.

Par ailleurs, un projet global de rénovation d'ouvrages et de développement local autour du Canal de la Bruche (14 000 000 €) est en cours de lancement.

En matière environnementale, la Collectivité européenne d'Alsace s'est inscrite dans la dynamique d'un appel à projet portant sur la résorption des points noirs de continuités écologiques. La construction d'un dispositif pérenne pour les batraciens à Eschbourg (400 000 €) sur le site de migration d'amphibiens de l'étang d'Hammerweier sera financée au titre de France Relance à hauteur maximale de 335 000 €.

L'État s'engage à soutenir les projets de la Collectivité européenne d'Alsace dans cette thématique en fonction des crédits et appels à projets prévus dans le cadre du Plan de relance dans ce domaine.

# Compétitivité



# Article 4

## Soutien au tourisme patrimonial et mémoriel

Alors que la culture est l'un des secteurs les plus touchés par la crise, la relance passera nécessairement par le patrimoine, alliant activité dans les territoires et attractivité de la France. Le patrimoine a non seulement besoin d'être soutenu pour sa reprise d'activité, mais il a besoin d'être entretenu et restauré pour continuer de garantir le rayonnement international de la France.

La crise sanitaire est venue bouleverser la filière touristique avec une évolution des modes de consommation plus éthique et responsable à travers un **tourisme plus durable**. Elle a également vu une progression majeure du numérique qui impose désormais sa prise en compte dans le modèle touristique alsacien.

Face à ces défis, le territoire, constitué par le Carreau Rodolphe, l'Ecomusée et le Parc du Petit Prince, a l'ambition de se développer autour d'un projet touristique durable qui répond aux attentes d'une nouvelle clientèle.

L'objectif est de renforcer l'**attractivité du territoire** Sud Alsace et de construire un complexe touristique majeur et innovant gardant l'identité de chaque site et intégrant une véritable **dimension environnementale et durable**.

Une étude globale sur l'opportunité et la faisabilité du développement du site composé du Carreau Rodolphe, de l'Ecomusée et du Parc du Petit Prince sera engagée. Cette étude conduira à la mise en place d'un véritable **projet de territoire** avec une montée en gamme de l'offre touristique culturelle de ce secteur dans la perspective de gains significatifs en termes de retombées économiques et de création d'emplois (coût prévisionnel de l'étude : 100 000 €).

## Soutien au tourisme patrimonial et mémoriel

Pour soutenir ce projet, l'État s'engagera à hauteur de **15 000 €** au titre du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT).

Le tourisme de mémoire a pris une nouvelle dimension sur le territoire national après le centenaire de la **Grande Guerre** en 2018. Le centre européen du résistant déporté (CERD), ancien **camp de concentration de Natzweiler-Struthof**, lieu mémoriel emblématique de la vallée de la Bruche accueille un public local franco-allemand avec une prévalence du public scolaire dans un objectif pédagogique d'acquisition et de consolidation d'un socle de valeurs communes et d'apprentissage de la citoyenneté. Avec son agence de tourisme, Alsace Destination Tourisme, la Collectivité européenne d'Alsace apporte son soutien au travers notamment de la mise en place de signalétique . Par différents aménagements mémoriels, l'État continue à participer à la préservation de ce lieu, entièrement classé **monument historique** et unique sur le territoire national. Une subvention au titre du FNADT massif des Vosges - plan de relance - à hauteur de 300 000€ a été accordée au bénéfice de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre pour la création d'un local atelier de stockage dans le cadre de la restauration de la baraque cuisine du CERD.

L'État poursuivra cet accompagnement.

# Article 5

## Valorisation des producteurs locaux

La garantie d'une alimentation saine, sûre, durable, de qualité et locale fait partie des missions que l'État s'est fixé dans le cadre du plan de relance et répond aux attentes fortes de nos concitoyens. Pour réaliser cette ambition, il est nécessaire d'investir dans des outils permettant d'**accélérer la transition agro-écologique** de nos modèles de consommation.

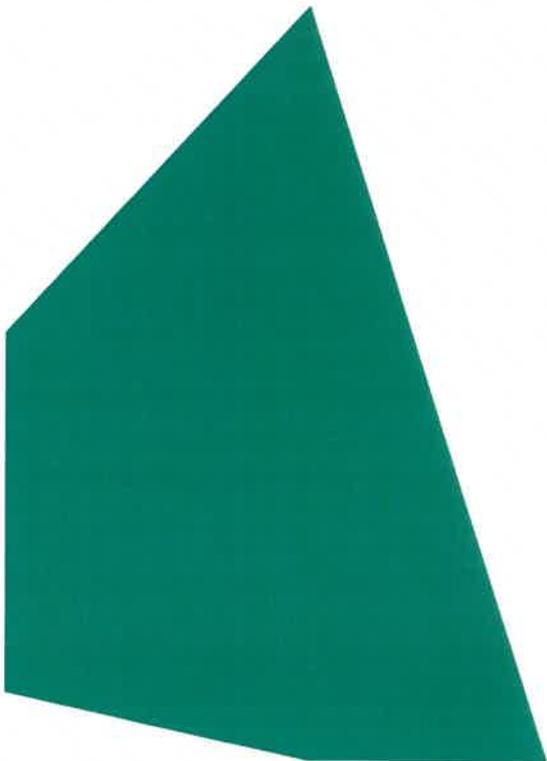
Le fonctionnement de l'abattoir départemental du Haut-Rhin est assuré par un exploitant dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP) couvrant la période de 2014 à 2022. L'exploitant est une Société par Actions Simplifiées (SAS) qui a été créée spécifiquement et uniquement pour exploiter l'abattoir. Cette société est composée d'éleveurs, d'associations (association des Fermes Auberges, association « Bienvenue à la ferme », association des usagers de l'abattoir...), de bouchers et de simples particuliers. La société d'exploitation compte plus de **600 usagers réguliers** et le tonnage annuel abattu progresse d'année en année pour se stabiliser à 1 138 tonnes en 2019 (1 300 tonnes annoncées pour 2020).

Cet outil est devenu indispensable pour les éleveurs alsaciens ; les prestations de découpe et de conditionnement proposées par l'exploitant ont permis le développement des filières de vente directe du producteur au consommateur. La valorisation des produits permet de garantir des revenus aux éleveurs et ainsi de conserver les surfaces en herbe qui contribuent à la lutte contre les coulées de boue, à la limitation des intrants dans le sous-sol et la nappe.

À cette fin, la Collectivité européenne d'Alsace prévoit notamment dès 2021 des travaux d'extension, de modernisation et de mise en conformité de l'abattoir de Cernay (coût total : **1 109 016 €**).

L'État participera à ce projet à hauteur de **763 576 €** au titre des crédits DSID et au travers de l'appel à projet « filière animale ».

# Cohésion



# Article 6

## Renforcement des mobilités douces

Les mobilités d'avenir ont vocation à être de plus en plus respectueuses de l'environnement pour répondre aux défis du changement climatique et de la pollution de l'air. L'État a souhaité, à travers le plan de relance, favoriser le développement de **l'usage du vélo et des transports collectifs** et être à la hauteur de l'enjeu d'un service de qualité et des équipements correspondant aux besoins.

La Collectivité européenne d'Alsace, dans le cadre de ses politiques d'aménagement du territoire, accompagne les collectivités territoriales pour **développer les mobilités douces** :

- Itinéraire cyclable Dietwiller - Schlierbach : 2,3 km (400 000 €)
- Itinéraire cyclable Hegenheim - Hagenthal : 3,5 km (550 000 €)
- 3 aires de covoiturages : Bollwiller, Rouffach et Niederhergheim (350 000 €)
- Itinéraire cyclable Dossenheim - Hattmatt : 2 - 2,5 km (300 000 €)
- Passerelle Niffer (800 000 €)
- Itinéraire cyclable Saulxures - RD424 : environ 2 km (250 000 €)

Au titre de France Relance, l'État s'engage à soutenir cette politique en 2021 au titre des crédits DSID à hauteur de **1 692 000 €**.

# Article 7

## Internats d'excellence

L'internat est un puissant vecteur de réduction des inégalités sociales et territoriales. Il offre des conditions de travail et un projet éducatif renforcé à des collégiens et lycéens qui ne bénéficient pas d'un environnement propice aux études.

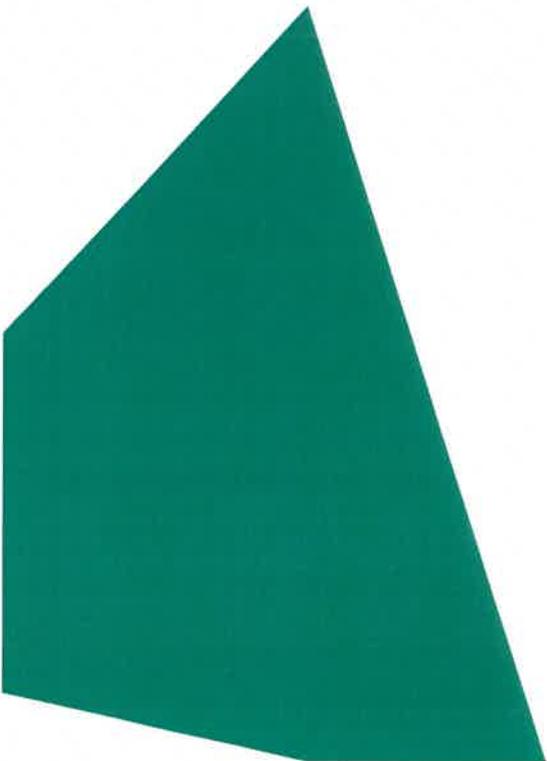
Or, dans les départements où se concentrent les plus grandes difficultés sociales et scolaires, l'offre actuelle d'internat ne satisfait pas les besoins. Dans ce cadre, l'internat d'excellence est revitalisé autour de la réussite scolaire des élèves issus notamment de l'**éducation prioritaire** et de la **politique de la ville**.

L'objectif est de soutenir l'investissement des collectivités territoriales dans la **rénovation ou la création de places d'internats** d'excellence dans les collèges.

La CeA a répondu à l'appel à projets et a obtenu une labellisation pour son projet d'internat au collège d'Heiligenstein.

Au titre de France Relance, l'État soutiendra ce projet à hauteur de 50 % du coût total des travaux estimés à **468 000 € TTC**.

# Engagements partagés



# Article 8

## Soutien territorialisé au plan de relance

La territorialisation du plan de relance s'inscrit notamment par des mesures de soutien renforcées en faveur des collectivités territoriales, qui sont des acteurs essentiels pour répondre aux enjeux de transition écologique, de compétitivité et de cohésion de nos territoires.

Pour l'État, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle est un outil puissant et déjà opérationnel, puisque d'ores et déjà **8 816 000 €** ont été attribués en 2020 à ce titre à des projets émanant de collectivités alsaciennes et, en 2021, **14 287 000 €** supplémentaires bénéficieront au territoire.

En 2021, la DSIL est également accrue et une enveloppe supplémentaire de **650 millions d'euros de soutien à la rénovation thermique des bâtiments des collectivités territoriales** a été décidée.

En accord avec les conclusions de la convention citoyenne sur le climat, la rénovation énergétique des bâtiments constitue en effet un axe privilégié d'investissement pour **faire face à l'urgence écologique**. Sur le territoire, cette enveloppe supplémentaire se concrétise par 15 968 000 € de subvention pour les collectivités.

## Soutien territorialisé au plan de relance

La Collectivité européenne d'Alsace accompagne quant à elle les projets des communes et intercommunalités grâce à des dispositifs d'**assistance en ingénierie** ainsi qu'en subventions pour soutenir le patrimoine bâti, l'aménagement des espaces publics, l'accessibilité des lieux publics ou encore l'entretien de la voirie et les travaux d'aménagements de sécurité.

Elle favorise la réduction de l'empreinte carbone par la diminution des dépenses énergétiques et le développement des mobilités propres, et elle met en œuvre de **nombreux projets** dans les domaines de **l'environnement et de l'agriculture**, ainsi qu'en faveur des atouts du territoire pour **développer son attractivité**.

Pour 2021 et 2022, l'État et la Collectivité européenne d'Alsace s'attacheront à renforcer le soutien au financement de projets portés par les collectivités territoriales dans le cadre des priorités du **plan de relance** et coordonneront au plus près leurs interventions pour renforcer les effets leviers des financements publics, en particulier au bénéfice des plus petites collectivités.

# Article 9

## Soutien à l'emploi et au tissu économique

La principale ambition du plan de relance et du présent accord est de soutenir l'emploi et les entreprises alsaciennes. Alors que la crise sanitaire a fragilisé le tissu socio-économique par le fort ralentissement de l'activité, le gouvernement a d'ores et déjà apporté plusieurs réponses pour **soutenir les employeurs et les salariés**.

La prévention des licenciements économiques passe notamment par le développement des mesures d'activité partielle, du fonds de solidarité et des prêts garantis par l'État. Le plan « **1 jeune, 1 solution** » a vocation quant à lui à investir massivement dans les compétences et la formation des jeunes.

La politique des contrats aidés est une opportunité pour dynamiser le recrutement des allocataires du **Revenu de Solidarité Active** et pour développer leurs compétences dans un cadre de travail tout en soutenant l'activité économique locale. Cette politique active est plus que jamais nécessaire dans le contexte de forte augmentation du nombre de foyers allocataires (plus de 10% depuis janvier 2020) liée à la crise sanitaire qui frappe fortement et durablement les Alsaciens et les acteurs sociaux et économiques. La Collectivité européenne d'Alsace a fait de la convergence de cette politique une priorité avec l'objectif de définir dès janvier 2021 un **taux de prise en charge unique** à l'ensemble du territoire alsacien.

## Soutien à l'emploi et au tissu économique

L'ensemble des chantiers inscrits à l'accord de relance doit permettre de soutenir l'activité économique en Alsace.

L'État et la Collectivité européenne d'Alsace s'engagent à favoriser au mieux l'implication des entreprises du territoire, notamment les petites et moyennes entreprises, sur ces projets. **L'insertion de clauses sociales, écologiques et de sécurité sanitaire** sera recherchée dans tous les marchés liés au plan de relance.

Une attention particulière sera également portée aux entreprises qui feront appel aux dispositifs d'**aide à l'apprentissage et à la formation professionnelle** ainsi qu'à celles qui favoriseront l'insertion de publics cibles tels que les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA).

# Mise en oeuvre de l'accord

# Article 10

## Pilotage et communication

Un comité de pilotage du plan de relance est mis en place sous la coprésidence de la préfète du Bas-Rhin, du préfet du Haut-Rhin et du président de la Collectivité européenne d'Alsace.

Pourront y être associés tous les acteurs dont la participation serait de nature à favoriser le déploiement territorialisé du plan de relance sur le territoire alsacien, notamment dans le cadre privilégié des pactes territoriaux de relance et de transition écologique auxquels l'Etat, la région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace seront parties prenantes aux côtés des territoires.

L'État et la Collectivité européenne d'Alsace utiliseront tous les outils de communication adéquats pour illustrer le plan de relance et témoigner de ses impacts concrets dans la transition écologique, la cohésion sociale et territoriale au profit des habitants et des collectivités alsaciennes.

Ainsi, la Collectivité européenne d'Alsace, fera apparaître de manière visible et explicite la participation de l'Etat via des crédits de relance à la réalisation de ses projets par une publicité appropriée, faisant apparaître le logo « France Relance » tout au long de la réalisation de ces opérations.

# Les signataires

# ACCORD DE RELANCE

ÉTAT - COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

**Josiane Chevalier**  
préfète de la région Grand Est  
et du Bas-Rhin

**Frédéric Bierry**  
président de la Collectivité  
Européenne d'Alsace

Sous réserve de l'approbation de l'assemblée  
délibérante de la CEA

**En présence de Jacqueline Gourault**  
ministre de la Cohésion des Territoires  
et des Relations avec les Collectivités Territoriales